

# Développement durable et dérèglement climatique : le rôle de l'UE

*Argumentaire résumé pour l'atelier Europe d'En Marche en Beaujolais*

d'après **Philippe Brachet**

*L'urgence climatique est chaque année de plus en plus visible. Mais elle se heurte au système productiviste dirigé par les oligopoles mondiaux. Une puissance moyenne comme la France est impuissante à décider et mettre en œuvre seule une régulation efficace ; mais elle peut peser sur l'UE qui, à son tour, peut influencer ces phénomènes mondiaux.*

## I – Définitions

- **Développement durable** : il concilie la réponse aux besoins de l'époque présente « sans compromette la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ». Donc sans dégrader l'environnement. L'approche est double :
  - **dans le temps** : nous avons le droit d'utiliser les ressources de la Terre, mais le devoir d'en assurer la pérennité pour les générations futures (Rapport Brundtland) ;
  - **dans l'espace** : chaque humain a le même droit aux ressources naturelles de la Terre (principe de destination universelle des biens). Tous les secteurs d'activité sont concernés.
- **Dérèglement climatique** : c'est une modification durable [...] des paramètres statistiques (paramètres moyens, variabilité) du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux. Ces changements peuvent être dus à des processus intrinsèques à la Terre, à des influences extérieures ou, plus récemment, aux activités humaines.
- **Interférence des deux** : le premier résultat de la prise de conscience progressive, depuis les années 1970, de la finitude écologique de la Terre, liée aux limites planétaires sur le long terme. Le dérèglement climatique aggrave la dégradation de l'environnement, rendant le développement durable à la fois plus difficile et plus indispensable. D'où l'urgence de le stopper. Mais comment ? Est-il encore temps ? Quel peut être le rôle de l'UE ?

## II - Historique

1. Depuis un siècle environ, **les changements climatiques s'accroissent** sous l'influence des activités humaines : **réchauffement** (en moyenne mondiale) et **dérèglement** (les modifications traditionnelles du climat – enchaînement des saisons – font place à des variations brutales - vents, température...). Ces dérèglements durcissent (plus ou moins) les conditions de vie et de production partout dans le monde. D'abord dans l'agriculture et la pêche, mais aussi dans toutes les activités. S'ils se poursuivent au même rythme, ils rendront la vie sur terre invivable dans une cinquantaine d'années.

1992 : Sommet de la Terre à Rio et convention cadre des Nations unies contre le changement climatique signée par 197 pays :

- gravité de l'effet de serre et nécessité de traiter le problème en profondeur.
- méthode : des réunions entre les gouvernements tous les ans pour affiner la mesure, améliorer les définitions, prendre des décisions.
- Faibles résultats : sur les 20 conférences qui ont déjà eu lieu, une seule, celle de Kyoto, en 1997, a abouti. Elle a suggéré l'instauration d'un système de quota de gaz à effet de serre. Seule l'Europe l'a adopté mais cela ne marche pas très bien. En 2009, à Copenhague, on n'a réussi à se mettre d'accord sur rien, ni sur l'ampleur des efforts à mener, ni sur le partage financier entre pays pauvres et riches.

2015 : COP21 et accord de Paris : un moment et un engagement forts sur le plan juridique et diplomatique. Mais cet accord ne comporte pas de mécanisme de sanction et a été fragilisé par la décision US d'en sortir. Avec les 3,5 ° C actuels, nous sommes donc très loin de l'objectif de l'accord de Paris de contenir la hausse des températures sous le seuil de 2 ° C, et si possible 1,5 ° C. Nécessité d'une mobilisation beaucoup plus forte, d'un choc dans nos propres modes de production et de développement.

## 2. Rôle de l'UE ?

Volonté d'être exemplaire en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Mais il ne relève pas de la compétence communautaire. La "communication" de la Commission est une déclaration d'intention qui n'engage ni ne contraint les États-membres. Six ans après Copenhague, ses promesses ne sont pas tenues – surtout du fait de certaines nations comme l'Allemagne, dont la « sortie du nucléaire » s'est traduite par la relance de l'exploitation du lignite (charbon pauvre, particulièrement polluant et dévoreur d'espace), et la Pologne qui refuse de réduire sa part du charbon.

### a) Le système d'échange de quotas d'émission

de l'UE (SEQUE-UE) est inefficace : le prix de la tonne carbone est bien trop bas. L'été 2015, deux décisions visent à renforcer le dispositif :

- la Commission propose (« paquet d'été ») de durcir les conditions d'octroi des quotas d'émission,
- le Parlement adopte une « réserve de stabilité » à partir de 2019.

Le 10/11/2017, Conseil et Parlement adoptent de nouvelles mesures visant à « porter le prix européen du CO<sub>2</sub> d'un peu moins de 8 € par tonne actuellement à 25 à 30 € en 2030 ».

### b) Les perturbateurs endocriniens (PE)

« Ces substances chimiques omniprésentes dans les pesticides, et dans une multitude de produits de consommation courante (plastiques, cosmétiques), sont disséminées dans l'environnement et l'organisme des êtres humains. Capables d'interagir avec le système hormonal, les PE participent à l'augmentation de pathologies répandues comme l'infertilité, certains cancers, le diabète et l'obésité, ainsi que des troubles liés au développement du cerveau (autisme, baisse de QI, déficience intellectuelle...) ».

**Coincée entre le poids des lobbys et la pression de l'opinion** (informée par des médias comme l'émission de France2 *Cash investigation*), la Commission a tenté de réduire et retarder leur interdiction par le biais de critères scientifiques restrictifs d'identification des PE.

**Le gouvernement français** tente d'adopter une réglementation plus protectrice. Il a commandé un rapport à l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) : Conclusions :

- affirmation de la gravité des enjeux de santé publique et de protection de l'environnement ;
- bilan positif de l'action de l'Etat engagée depuis 2014, malgré des limites ; nécessité de renouveler et un renforcer la stratégie nationale lancée en 2014, qui doit être portée par l'ensemble des ministères concernés, au-delà de la santé et l'écologie.
- doutes quant à la crédibilité de l'action de l'UE : à ce jour, les textes réglementaires de l'UE ne permettent pas d'exclure les PE ; retard dans l'adoption des critères d'identification de ces substances (dans le cas particulier des pesticides) ; l'exécutif européen a été condamné en décembre 2015 par la Cour de justice de l'UE, pour carence.

## III – La politique actuelle

### A/ Les acquis

Depuis la COP 21 de 2015, l'UE a pris conscience de l'urgence de lutter contre le réchauffement et du rôle exemplaire qu'elle peut y jouer. Les opinions publiques sont en avance sur les gouvernements. Ils restent pris dans la logique concurrentielle, qui conduit au moins disant. Ils sont sous l'influence des lobbies dominants.

Le rôle des ONG comme *One Planet Summit* ou *WWF* ou *Greenpeace* est d'être l'aiguillon des processus et des actions. Leur mot d'ordre au sommet de décembre : « Pas un euro pour les énergies du passé », un objectif qui mettra du temps à se réaliser...

### B/ Les faiblesses

- «Sur le prix du CO<sub>2</sub>, l'Europe n'est pas au rendez-vous. Pourtant, plusieurs pays européens sont prêts à aller plus loin. Si l'on veut changer les comportements, il faut un prix plancher à 30 euros la tonne et une taxe aux frontières. Il faut prévoir des mécanismes pour aider les industriels qui seront pénalisés, mais aussi un mécanisme qui associe le plus grand nombre d'Etats possible, car cela n'a de sens que si c'est un effort collectif. Je compte beaucoup sur la capacité de notre partenaire allemand à avancer avec nous. Je sais que beaucoup de lobbys sont contre – le lobby de l'automobile, celui de l'industrie lourde –, mais sans ce choc pour modifier les comportements productifs, nous n'obtiendrons pas de résultat ».
- La *Banque européenne d'investissement (BEI)* n'a encore pris aucun engagement pour arrêter de financer les énergies fossiles.

### ***C/ Les propositions***

- La création monétaire doit être mise au service de la lutte contre le dérèglement climatique.
- Lutter contre le dumping fiscal européen, en créant une contribution climat de 5 %.
- Qu'un impôt européen sur les bénéficiaires (de l'ordre de 5 %) permette de dégager un vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique, en Europe, en Afrique comme dans tout le pourtour méditerranéen ».
- Négocier au plus vite un pacte finance-climat, qui assurerait pendant trente ans des financements à la hauteur des enjeux pour financer la transition énergétique sur le territoire européen.
- étendre l'obligation de *reporting climat* (compte-rendu) comprise dans la loi de transition énergétique de 2015 à l'échelle européenne.
- Arrêter de financer l'exploration et l'exploitation des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz):

## **IV – Les liens avec les autres thèmes**

### ***A/ Concurrence et libéralismes [cf. fiche]***

Si la concurrence est régulée, elle peut organiser la transition au développement durable ; s'il s'agit d'ultra-libéralisme, il cherche le maintien du système productiviste, comme le montre bien la politique de Trump. Ce dernier relance la croissance US à coup de mesures protectionnistes et anti-environnement (relance du charbon, du gaz et pétrole de schiste...).

### ***B/ Financiarisation [cf. fiche]***

Elle détourne du financement du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique les milliards € nécessaires. Pourtant, les investissements dans ces secteurs sont de plus en plus rentables et créateurs d'emplois – n'en déplaise à Trump. Mais le profit est court-termiste et la finance ne se réforme que lentement, alors que le dérèglement est rapide et irréversible.

Une étude récente a démontré un lien entre des pays où les pratiques fiscales sont frappées du sceau du secret et des activités économiques préjudiciables aux écosystèmes.

### ***C/ Services d'intérêt général [cf. fiche]***

Ils ont besoin de reconnaissance de leur spécificité au niveau de l'UE et de financements européens qui leur permettent d'investir dans l'avenir à la hauteur des besoins. C'est à ce prix qu'ils seront efficaces pour le développement durable et la lutte contre le dérèglement climatique. Ex : le réseau ferré plus propre que l'automobile.

## **V – Incidences locales**

C'est à partir du local que le développement durable s'expérimente déjà dans de nombreux domaines (agriculture, informatique, transports...). Les Régions pourraient coordonner, faciliter ces expériences si elles en avaient le projet, les compétences et les moyens.